

Bien **Grandir** *en Moselle*

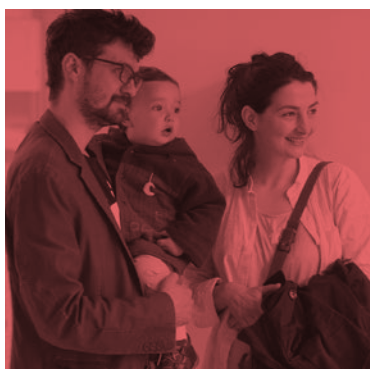


Schéma Départemental des services aux familles

2021 2024

Prolongé jusqu'au 31.12.2026



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle





Bien Grandir *en Moselle*

Forts des avancées du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2016-2019 consacré à la petite enfance et à la parentalité et afin d'appréhender plus globalement le parcours de l'enfant et de sa famille, ses signataires ont souhaité élargir le champ de leur coopération en intégrant 4 thématiques dans le schéma départemental des services aux familles 2021-2024. Accueillir le jeune enfant, proposer aux enfants et aux jeunes des expériences collectives de loisirs et d'engagement citoyen, soutenir la parentalité et développer l'animation de la vie sociale : autant d'enjeux incontournables du bien grandir en Moselle.

La coordination de ces politiques aux acteurs multiples est une condition essentielle de leur réussite. Les signataires du SDSF partagent des valeurs d'accessibilité géographique et financière des différents services, de mixité sociale, de promotion de la co-éducation, de respect des principes républicains, d'innovation, d'évaluation et de co-construction des actions menées.

La mise en œuvre du nouveau SDSF sera l'occasion de renforcer les dynamiques partenariales déjà à l'œuvre, notamment par la création du nouveau comité départemental des services aux familles, qui a vocation à structurer ces politiques et à les rendre davantage lisibles par les acteurs en charge de leur mise en œuvre ainsi que par les familles.

La mise en œuvre du SDSF nécessitera une territorialisation des actions afin de les adapter

aux réalités des différents territoires. Pour ce faire, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale seront incités à jouer un rôle accru en matière de coordination, notamment par l'intermédiaire du déploiement des conventions territoriales globales signées avec la Caisse d'allocations familiales.

Ce nouveau SDSF s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, du rapport de Boris Cyrulnik sur les 1000 premiers jours de l'enfant, de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité femmes-hommes, et localement du schéma enfance jeunesse famille du Département de la Moselle.

Si les services aux familles ont une vocation universaliste, il convient de porter une attention particulière aux publics vulnérables. Pour ces publics, les inégalités de destin se nouent dès le plus jeune âge et particulièrement lors des 1000 premiers jours de l'enfant. En plus de leur rôle dans la conciliation vie familiale et vie professionnelle, les services aux familles doivent être mis pleinement au service de l'égalité des chances. Le nouveau SDSF en fait sa priorité et y consacre un axe à part entière.

L'évolution du contexte sanitaire et ses impacts à court et moyen terme feront l'objet d'une vigilance collective, notamment en matière de pérennité des services existants et d'incitation des familles à retourner vers les approches collectives.

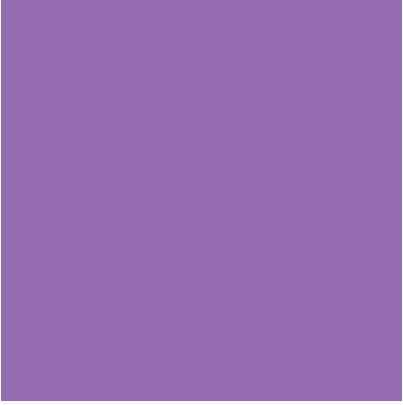
Schéma Départemental des services aux familles

2021
2024

MÉTHODOLOGIE	5
BILAN SDSF 2016-2019	7
DIAGNOSTIC	11
PLAN D'ACTION	23
1. Publics vulnérables	
1.1. Améliorer l'accueil des publics modestes dans les services aux familles	
1.2. Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les services aux familles	
2. Petite enfance	
2.1. Soutenir l'accueil individuel du jeune enfant	
2.1. Augmenter le nombre de places en accueil collectif, avec une exigence de pertinence et de qualité des projets soutenus	
3. Jeunesse	
3.1. Accompagner les parcours éducatifs des jeunes de 3 à 11 ans	
3.2. Accompagner les jeunes de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie et dans leur prise d'initiative	
4. Renforcer la couverture territoriale en actions de soutien à la parentalité, accroître leur notoriété et améliorer leur mise en réseau	
5. Renforcer la couverture territoriale en structures d'animation de la vie sociale et créer une coordination départementale	
GOVERNANCE	40
SIGNATURES	41
ANNEXES	42

Contacts

Glossaire



Méthodologie



Pour aboutir au présent schéma départemental, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), le Département et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ont choisi d'avoir recours à un prestataire pour réaliser un diagnostic actualisé de la situation de la Moselle, sur l'ensemble des thématiques retenues.

Au-delà d'une synthèse des données statistiques disponibles, le cahier des charges intégrait des attentes spécifiques :

1. En matière de petite enfance :

- L'évaluation du fonctionnement des micro-crèches Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) mosellanes ;
- Les enjeux de la transition avec l'école maternelle ;
- L'accueil des publics fragiles dans les modes d'accueil individuel du jeune enfant ;
- La contribution des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à la prévention et à la protection de l'enfance ;
- L'impact de l'offre d'accueil du jeune enfant au Luxembourg et en Allemagne.

2. En matière de parentalité :

- L'évaluation de l'impact territorial des politiques de soutien à la parentalité

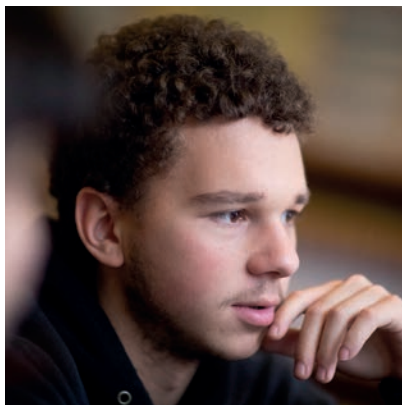
3. En matière de jeunesse :

- L'animation de groupes de travail participatifs, l'un sur le sujet des parcours éducatifs et de l'accès à des loisirs collectifs des 3-17 ans, l'autre sur l'accès à l'autonomie et l'engagement citoyen des 12-25 ans.

Les travaux du cabinet ASDO ont été complétés par la réunion de comités techniques thématiques et de groupes de travail associant des représentants institutionnels, dont les collectivités locales, et des acteurs de terrain (fédérations d'éducation populaire, animateurs jeunes, animateurs de relais assistants maternels, directeurs d'EAJE...).

Trois comités de pilotage pléniers ont validé l'avancée des travaux et la rédaction finale du schéma.







Bilan du SDSF 2016-2019

Un premier SDSF a été signé en Moselle pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2019, par neuf institutions partenaires : l'État, La Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Mutualité sociale Agricole, l'Éducation Nationale, l'Institution Judiciaire, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), la Fédération des maires de Moselle et l'association des maires ruraux.

Il visait explicitement à :

- Coordonner la mise en œuvre des dispositifs d'accueil du jeune enfant et de soutien à la fonction parentale développés sous couvert de leurs instances de pilotages respectives sur l'ensemble du département;
- Réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux services et équipements par les familles mosellanes.

Les institutions signataires se plaçaient résolument dans une démarche de complémentarité et de recherche de convergence dans leurs actions et dispositifs, dans le respect des compétences propres à chacune.



AU TITRE DU VOLET PETITE ENFANCE

Les ambitions

Le SDSF portait les ambitions :

- De poursuivre le développement de l'offre sur les territoires en fort niveau de besoin et/ou de demande. À ce titre, il comportait une cartographie des territoires prioritaires à l'échelle des intercommunalités;
- D'améliorer la qualité de l'offre d'accueil individuel, en redonnant une image positive de ce mode d'accueil et en l'inscrivant comme réponse de qualité dans l'offre territoriale;
- De renforcer le rôle social des modes d'accueil, en les ouvrant davantage aux publics vulnérables (enfants en situation de handicap, enfants de familles en insertion sociale ou professionnelle). Au regard de cet axe de travail, il envisageait les passerelles avec le soutien à la parentalité;
- De promouvoir une logique de politique globale de l'accueil du jeune enfant sur les territoires, au-delà d'une logique de dispositif, en partant des besoins et du parcours de l'enfant, à l'échelle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le bilan

Le bilan permet de constater les faits saillants suivants :

Des avancées :

- Un travail partenarial actif pour encourager les élus des territoires moins pourvus à développer les modes d'accueil formels. Ainsi, 6 réunions locales sur les territoires prioritaires, invitant le président de l'intercommunalité et les maires de toutes les communes constituant l'EPCI, ont été organisées, animées par les représentants de l'État, de la Caf et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Elles ont permis de présenter les faits saillants des territoires comparativement à la moyenne départementale, les étapes du développement de l'enfant basées sur le rapport Giampino, les caractéristiques des différents modes d'accueil et un zoom sur l'accueil des publics vulnérables;
- Des réalisations concrètes visant la sensibilisation autour de l'accueil des enfants en situation de handicap, avec la création d'une vidéo diffusée à toutes les familles mosellanes ayant un enfant à charge de moins de 6 ans, et de deux guides sur l'accueil des enfants porteurs de handicap en crèche, l'un à destination des professionnels, l'autre à destination des parents, là aussi diffusés à une cible très large;
- Un soutien renforcé au dispositif « tatie à toute heure », en finançant un poste de chargé de développement pour promouvoir ce service et en consolider le financement pour une meilleur couverture territoriale;

- Le déploiement du programme parler bambin dans 8 EAJE répartis sur tous les territoires, formation entièrement prise en charge par la Caf, le Département et l'État;
- La labellisation de 3 crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP);
- L'élaboration d'un support de présentation de l'assistant maternel, réalisé par un groupe de travail associant la PMI, la CAF, Pôle Emploi, la Mission locale du pays messin et des représentants de Relais d'Assistants Maternels (RAM), pour améliorer l'orientation pertinente vers ce métier.

Des axes d'amélioration :

- La mise en avant des contraintes financières par les collectivités locales comme frein au développement d'une politique petite enfance adaptée aux besoins de leurs territoires dans une logique d'égalité des chances. Les collectivités locales favorisent le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ou des micro-crèches privées, déséquilibrant ainsi l'offre au détriment des publics vulnérables;
- Des gestionnaires d'EAJE encore frileux sur l'accueil des publics vulnérables : peu de candidat au dispositif AVIP, des craintes exprimées sur l'impact sur les taux d'occupation...;
- Un développement des micro-crèches PAJE ciblant des publics solvables, déséquilibrant l'offre sur les territoires et sur lequel il y a peu de leviers de régulation de la part des institutions;
- Des modes d'accueil individuel en déficit d'image, en déclin et peu mobilisables sur l'accueil des publics vulnérables.

AU TITRE DU VOLET PARENTALITÉ

Les ambitions

- Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles.

À ce titre, il était convenu de :

- Chercher à améliorer la couverture des territoires prioritaires, notamment le Bassin Houiller et le milieu rural;
- Rééquilibrer l'offre en cherchant de nouveaux opérateurs sur les territoires dépourvus et en coordonnant les actions sur les secteurs mieux pourvus;
- Engager les services de médiation familiale à ouvrir des lieux de rendez-vous répartis sur le territoire mosellan;
- Adapter les actions aux besoins des familles;
- Améliorer la qualité des actions proposées, en les ciblant bien sur l'appui au lien éducatif parents-enfants et le fonctionnement relationnel intra-familial.

Étaient ainsi prévus :

- La rédaction d'un guide méthodologique;
- La création de supports de bilan et d'évaluation des actions basés sur des indicateurs construits en commun;
- L'organisation de réunions d'information avec les porteurs de projets;
- Un temps fort annuel de réflexion offert aux opérateurs de terrain avec intervenant(s) extérieur(s);
- Un accompagnement individualisé par les conseillers techniques des institutions membres du comité départemental si besoin...
- Pérenniser en priorité les actions structurantes (services de médiation familiale, espaces de rencontre, cafés

des parents animés par des professionnels...), en réfléchissant à la possibilité d'un financement pluriannuel.

- Mieux coordonner les interventions institutionnelles : partager les critères d'intervention, harmoniser les positions institutionnelles devant les opérateurs de terrain;
- Permettre une meilleure lisibilité des dispositifs;

Il s'agissait de :

- Promouvoir les valeurs et missions du comité départemental;
- Créer des espaces d'échanges et d'information entre porteurs de projets et membres du comité départemental du soutien à la parentalité;
- Harmoniser et simplifier les appels à projets : support unique, calendrier commun...;
- Faire connaître au public les actions existantes, par des actions de communication tant locale que départementale (événementiel, site internet dédié...).
- Animer les réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité, avec comme projet :
 - Définir la place des parents dans les instances : réunions territoriales, comité technique, comité de pilotage;
 - Construire une animation de réseaux à l'échelon local réunissant les acteurs du lien éducatif pour des échanges de pratiques, des réflexions sur les problématiques locales, une meilleure connaissance réciproque des actions mises en œuvre;
 - Instaurer une animation départementale pour élaborer des outils communs et échanger sur des problématiques à caractère général;
 - Organiser chaque année un temps fort d'échanges entre les gestionnaires et les institutions.

Le bilan

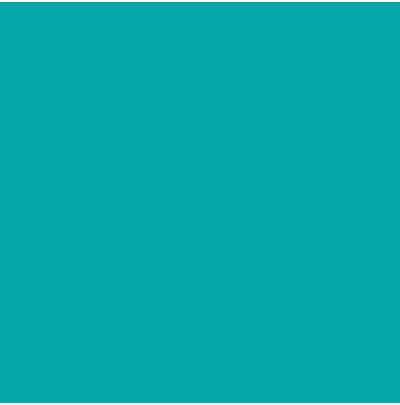
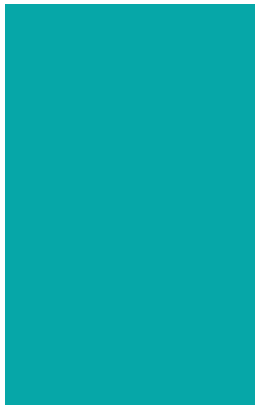
Il fait état :

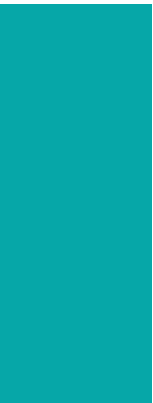
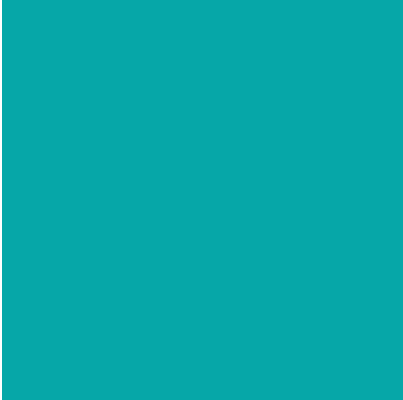
Des avancées :

- Un développement quantitatif important des actions des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP);
- La mise en place d'un appel à projets commun pour le financement des REAAP, avec une décision de financement concertée;
- La mise en œuvre de réseaux parentalités actifs (3 réunions annuelles sur 7 territoires couvrant toute la Moselle, plus des réunions thématiques);
- L'instauration d'un temps fort annuel de communication grand public sur les actions de soutien à la parentalité : les rendez-vous des parents, avec la mobilisation de toutes les institutions partenaires pour médiatiser les actions proposées;
- Le renforcement du potentiel d'action des services de médiation familiale, y compris sous forme de permanences décentralisées.

Des axes d'amélioration :

- Des zones « blanches » peu couvertes en matière d'offre de soutien à la parentalité, notamment en milieu rural, faute d'opérateurs existants sur ces territoires. Le soutien à la parentalité est peu approprié par les collectivités territoriales qui sont peu nombreuses à engager des actions sur ce sujet;
- Le dispositif Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui se concentre dans les zones urbaines, faute de cofinancement hors des quartiers politiques de la ville, et en raison de plus grandes difficultés organisationnelles en milieu rural (transports scolaires, absence d'étudiants bénévoles...);
- Des appels à projets annuels Reaap et Clas lourds à gérer, tant pour les financeurs que pour les gestionnaires;
- Un enjeu d'accessibilité et d'appropriation des dispositifs de soutien à la parentalité par les familles sur les territoires, qui vient questionner l'adéquation de l'offre et des besoins.
- Peu de place pour les parents dans les instances (groupes de travail, réseaux...).





Diagnostic

Le diagnostic présenté ici est
une synthèse des travaux réalisés
par le cabinet Asdo.

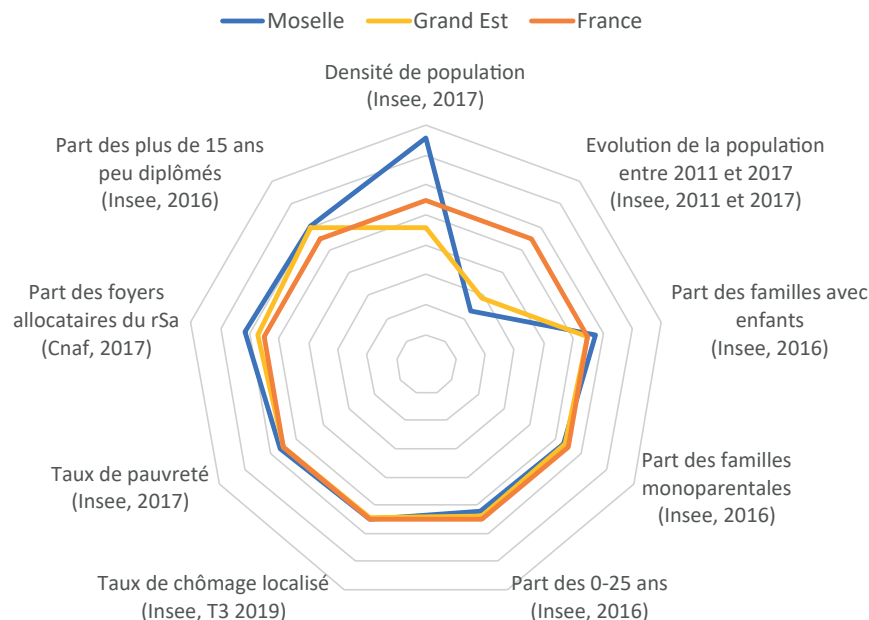
Le diagnostic intégral est
communiquable sur demande.



1. DONNÉES DE CADRAGE

La Moselle compte 1 043 524 habitants (2018), soit une densité de 168 habitants/km².

Quelques informations comparatives entre le département de la Moselle, la Région Grand Est et la France :



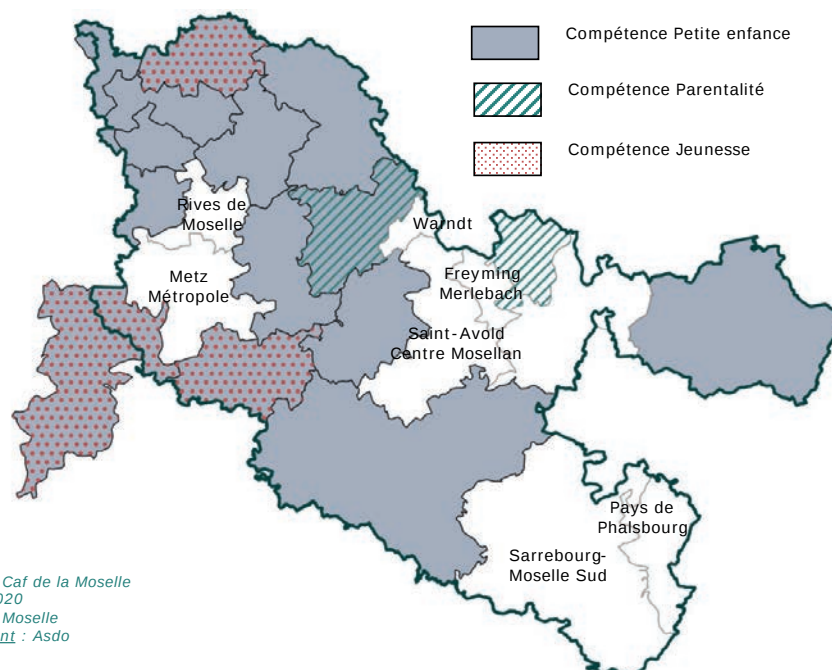
La population du département ne progresse pas, son solde naturel compensant tout juste le solde migratoire négatif.

Le taux d'emploi des 15-64 ans y est moindre qu'au niveau national (61.8% contre 63.7%). Les emplois de l'industrie sont nettement plus

importants comparativement à la moyenne nationale (16.2% contre 12.5%).

Le département est principalement porté par la dynamique des villes de l'ouest (Metz et Thionville), qui profitent de leur proximité avec le Luxembourg.

La Moselle compte 725 communes, et 22 intercommunalités. Celles-ci ont pris peu de compétences en lien avec les services aux familles, et en particulier dans les domaines de la jeunesse (les communes souhaitent majoritairement conserver la compétence périscolaire) et parentalité.



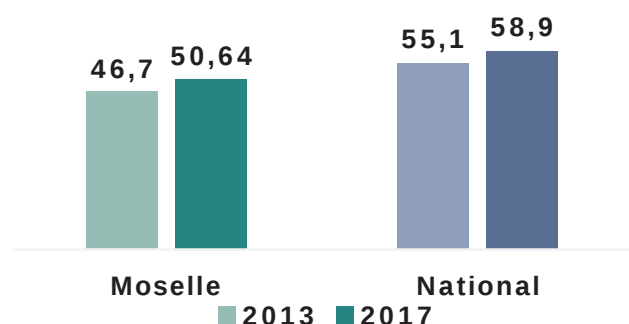
Source : Caf de la Moselle
Date : 2020
Champ : Moselle
Traitement : Asdo

2. LA PETITE ENFANCE

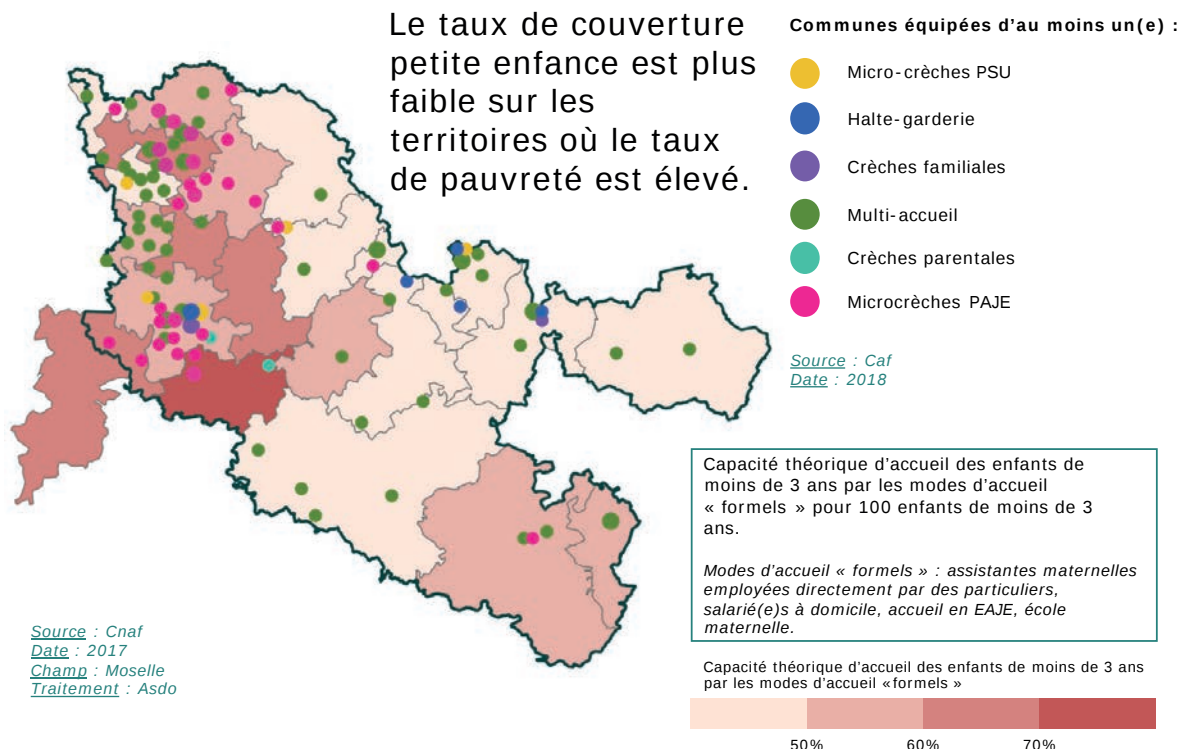
La Moselle reste sous-dotée en matière d'accueil du jeune enfant

Certes, la capacité théorique d'accueil des jeunes Mosellans est en augmentation entre 2013 et 2017. Elle passe de 46,7% à 50,6%. Mais cette tendance est avant tout due à une baisse du nombre d'enfants dans le département. Et **la capacité théorique d'accueil mosellane est toujours inférieure de plus de 8 points par rapport à la moyenne nationale**. Ce taux est un des plus bas de la région Grand Est.

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels », pour 100 enfants de moins de 3 ans



Les cartographies font par ailleurs état de **disparités territoriales toujours très fortes**, avec un sillon mosellan qui concentre la plupart des offres. D'une manière générale, ce sont les territoires mosellans où le taux de pauvreté est le plus élevé qui sont les moins dotés en offre d'accueil du jeune enfant. Cette répartition inégale de l'offre ne permet pas aux modes de garde formels de jouer à plein leur rôle social de « réducteur des inégalités » et de levier d'égalité des chances.



Le diagnostic a par ailleurs mis en évidence l'accueil quotidien de 1300 enfants mosellans dans les crèches luxembourgeoises, soit 11% des mosellans accueillis en crèche. S'appuyant sur l'intensité des relations avec les voisins allemand et luxembourgeois, les services aux familles en Moselle recèlent d'initiatives en faveur du développement du bilinguisme et des coopérations transfrontalières, que les institutions accompagnent avec intérêt.

Une forte hausse des places en micro-crèches, à la défaveur des ménages modestes.

La Moselle a connu un développement exponentiel des micro-crèches dites PAJE. Ces micro-crèches relèvent d'une offre privée, et sont capables de sortir de terre avec très peu de subvention publique (contrairement aux crèches dites Prestation de service Unique (PSU), elles ne reçoivent pas d'aide au fonctionnement directe de la CAF¹; elles se financent entièrement via la facturation aux parents, eux-mêmes aidés par la CAF via la prestation PAJE). **La Moselle compte 60 micro-crèches en 2020, contre 18 il y a 5 ans.** Si les multi-accueils continuent de représenter la majeure part des places mosellanes en accueil collectif, le poids des micro-crèches PAJE est croissant dans l'offre d'accueil collectif. Il est passé de 5 % de l'ensemble des berceaux mosellans en 2015 à 11 % en 2018.

Bonne nouvelle ou mauvaise nouvelle ? Bonne nouvelle pour les collectivités locales, qui voient se développer une offre de mode de garde sur leurs territoires, sans frais pour elles.

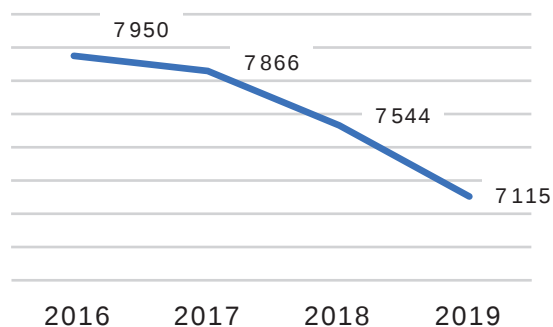
Les micro-crèches se développent en priorité dans les territoires plus favorisés, là où se situent le plus de parents actifs « solvables ». L'essor des micro-crèches ne participe donc pas, malheureusement, à la résorption des inégalités territoriales.

En outre, l'enquête Asdo menée auprès des parents bénéficiant d'une place en micro-crèche PAJE montre que ce mode de garde est utilisé par des parents biactifs, issus des classes moyennes ou supérieures.

Dans la moitié des familles, au moins un parent est cadre ou profession libérale. La micro-crèche est un mode de garde coûteux, avec un taux d'effort important avant les aides. Le reste à charge moyen est élevé. Il est estimé, via l'enquête, à 384 € par mois. Les usages de la micro-crèche par les parents sont par ailleurs intéressants à étudier : certainement sous l'effet du coût important pour les familles, les structures sont rarement utilisées à temps complet par les parents. 54 % des parents mettent leur enfant seulement 2 ou 3 jours à la micro-crèche.

De moins en moins d'assistants maternels, alors qu'il s'agit du mode de garde prédominant en Moselle.

Évolution du nombre d'assistants maternels entre 2016 et 2019



En Moselle en 2017, l'accueil individuel représentait 67 % de l'offre d'accueil petite enfance. L'accueil individuel est très majoritaire en Moselle, plus qu'il ne l'est au niveau national et en région Grand Est (taux respectifs de 57 % et 60 %).

L'évolution du nombre d'assistants maternels mosellans est donc un indicateur de pilotage important du SDSF. Or, **le nombre d'assistants maternels a fortement baissé entre 2016 et 2019 (- 11 %).**

La pyramide des âges des assistants maternels est par ailleurs préoccupante. La moitié d'entre eux (54 %) ont plus de 50 ans.

Comment attirer des Mosellans vers le métier d'assistant maternel ? Il s'agira d'un chantier prioritaire pour les partenaires dans le cadre du prochain Schéma. Certains leviers sont intéressants à relever, comme celui de **la multiplication des Maisons d'assistants maternels** (en 2019, le département compte 73 MAM contre 32 en 2016), ou comme **le développement des Relais Assistantes Maternelles désormais appelés les Relais Petite Enfance (RPE)**, qui ont un rôle important dans la professionnalisation et l'accompagnement des assistants maternels sur le territoire. Pour autant, le diagnostic montre aussi que la couverture territoriale en matière de RAM/RPE est encore insuffisante, et devra là aussi être un objectif du prochain SDSF.

¹ À noter : dans certains cas, les micro-crèches peuvent bénéficier d'une subvention au démarrage.

Des dynamiques intéressantes autour de l'accompagnement des publics vulnérables, encore à renforcer.

Le développement du rôle social des modes d'accueil était un des axes prioritaires du précédent Schéma

: que les crèches et assistants maternels deviennent un instrument de réduction des inégalités, en plus de leur rôle de mode de garde pour concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Dans le cadre du précédent Schéma mosellan, plusieurs actions ont été développées pour faciliter l'accès des publics en situation de pauvreté aux modes d'accueil :

- labellisation de 3 crèches à vocation d'insertion professionnelle (dispositif national visant à réserver des places pour des parents en parcours d'insertion),
- développement de Taties à toutes heures (service de garde à domicile ponctuelle, sur des horaires atypiques notamment et en urgence, pour faciliter l'accès ou le maintien en emploi, fortement soutenu par la Caf, et cofinancé par le Département et quelques collectivités locales selon les territoires).

L'accompagnement des parents dont les enfants sont en situation de handicap a également été travaillé, avec la création d'une vidéo envoyée à toutes les familles moselanes ayant un enfant de moins de 6 ans, ainsi que de deux guides sur

l'accueil des enfants en situation de handicap en crèche, l'un à destination des professionnels, l'autre à destination des parents.

Pour autant, ces axes sont encore à travailler.

Le label Avip est peu développé en Moselle : rares sont les crèches qui se sont portées volontaires pour réserver des places à destination de publics en insertion.

Le développement de Taties à toutes heures est également freiné, quand le reste-à-charge est trop important pour les familles², mais aussi en raison de la difficulté à recruter des professionnels par le gestionnaire du service.

Par ailleurs, l'accès des publics vulnérables aux modes d'accueil individuel, pourtant prédominant en Moselle, est peu accompagné.

Le principal frein identifié dans l'accès aux modes de garde individuels pour les familles en situation de fragilité socio-économique, est financier. Ce n'est pas le seul frein en jeu : il faut compter également sur la difficulté à endosser le « rôle d'employeur » pour des publics en situation de vulnérabilité, sur les représentations par les assistants maternels vis-à-vis de ces publics, et aussi sur les besoins d'accueil

plus ponctuels pour ces familles, qui ne correspondent pas à l'offre « temps plein » recherché par les assistants maternels. Ce sujet est par ailleurs peu investi aujourd'hui par les RAM, qui manquent de visibilité sur les publics accueillis chez les assistants maternels, et qui disposent de peu de leviers. Les actions intéressantes à relever concernent surtout les enfants en situation de handicap.

Enfin, la transition vers l'école maternelle est à développer. Il existe des initiatives intéressantes sur le territoire mosellan en matière de transition vers l'école maternelle (journée d'information des parents, temps d'immersion des enfants dans les classes avant la rentrée, journées de formation interprofessionnelle associant professionnels des EAJE et équipe éducative dans les écoles, relais crèche/école pour les enfants en situation de handicap, etc.) mais ces actions **sont concentrées auprès d'enfants qui bénéficient d'une place en crèche** et reposent souvent sur des initiatives individuelles. Il n'y a pas de dispositifs (ou très peu) qui permettent de faciliter l'entrée en école maternelle pour des enfants qui étaient gardés par leurs parents ou par une nounou.

² Sur les territoires où les collectivités ne co-financent pas le dispositif.

3. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Une offre parentalité qui s'est étoffée.

Le partenariat développé sur la période du précédent schéma a été fructueux.

Premier résultat de la collaboration, **un appel à projet commun aux membres du comité technique départemental a été mis en place pour les porteurs d'actions REAAP et CLAS.**

Le nombre d'actions REAAP s'est étoffé : 72 actions en 2019, 56 communes couvertes, plus de 2 400 parents touchés.

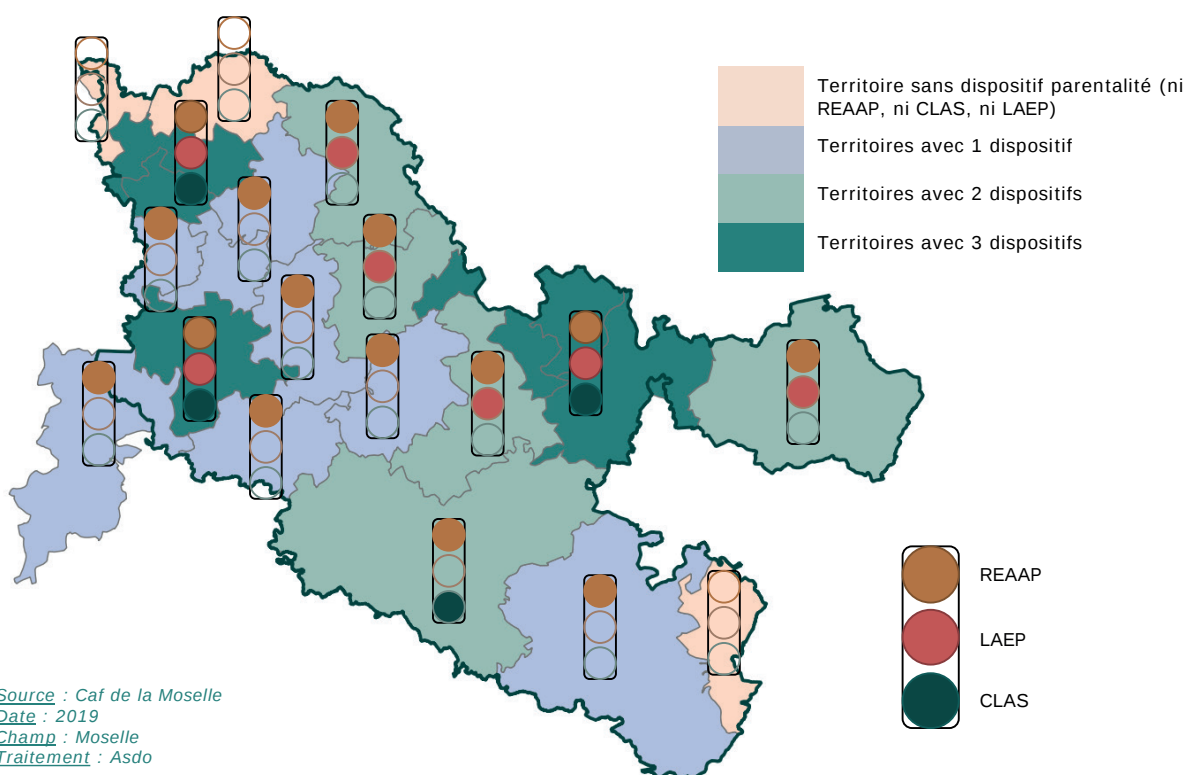
La médiation familiale s'est développée, avec l'attribution d'½ Équivalent Temps Plein (ETP) supplémentaire de médiateur familial à partir de 2020, affecté pour moitié à Thionville et pour moitié à Sarreguemines, et le développement de permanences décentralisées (Bitche, Forbach...) améliorant la couverture territoriale.

Des réseaux d'acteurs du soutien à la parentalité ont été créés sur tout le territoire mosellan qui se réunissent 3 fois par an, permettant une meilleure connaissance réciproque des acteurs et des échanges de pratiques.

Un temps fort annuel de communication grand public a été instauré : les rendez-vous des parents, qui ont en 2019 mobilisé 82 opérateurs, sur 48 communes, au bénéfice de 1275 familles dont 519 personnes qui ont participé pour la première fois à une action de soutien à la parentalité.

Mais encore d'importantes «zones blanches» en matière d'accompagnement des parents.

L'objectif de la branche famille est la couverture d'au moins 60 % des EPCI par un panier de service parentalité associant au moins une action REAAP, un CLAS et un Lieu d'accueil enfant parent (LAEP). Or, à ce jour, seuls 26 % des EPCI de Moselle sont couverts par cette offre.



L'état des lieux fait ressortir, plus qualitativement, **la difficulté à convaincre les collectivités locales de l'intérêt de ces dispositifs de soutien à la parentalité**. Comment montrer leur intérêt et leur impact ? Comment encourager les territoires à développer ces actions, dans des formes qui leur sont adaptées ? Il s'agira là aussi d'un enjeu clé du prochain SDSF, en particulier dans les territoires dépourvus de centres sociaux et d'espace de vie sociale.

L'effort pourrait notamment se porter sur une meilleure coordination des acteurs pour établir des diagnostics partagés à l'échelle des territoires, et favoriser l'émergence de nouveaux projets. Autre axe prioritaire, celui du développement du soutien aux parents de pré-ados et d'ados, besoin relevé notamment dans les accueils périscolaires et les Points Accueil Écoute Jeunes Et Parents (PAEJEP)/Maisons d'ados sur le territoire.

Élargir le public des actions de soutien à la parentalité, un enjeu prioritaire.

Qui sont les parents qui bénéficient aujourd'hui des actions de soutien à la parentalité ? S'adresse-t-on bien à « tous les parents » et notamment à ceux qui se sentent et/ou sont plus vulnérables dans leur compétences et fonction parentales ? **Les porteurs de projet ont développé ces dernières années de nombreuses actions d'aller-vers, et une diversité de format d'actions qui permettent de toucher des nouveaux publics.** Les partenariats se sont multipliés avec les acteurs de l'Éducation nationale, avec les médiathèques, les maisons de santé, dans les manifestations « grand public », avec l'idée de « déstigmatiser » les actions de soutien à la parentalité, de les rendre

accessibles et attractives. Pour autant, il est clair que cet objectif d'élargissement des publics doit rester au centre des efforts des acteurs locaux, et doit être encouragé dans le cadre du SDSF, tant cela demande énergie et moyens chez les porteurs de projets. Il est intéressant sur cet axe de **penser « parcours »**. Dans les parcours de parents étudiés, on voit bien les portes d'entrée que peuvent représenter l'entretien avec la puéricultrice de PMI au moment de la visite à domicile après l'accouchement par exemple, ou l'accueil en LAEP qui peut constituer pour certains publics plus isolés une étape importante dans la parentalité.

4. LES POLITIQUES JEUNESSE

Une compétence éclatée entre de nombreux partenaires

Les différents partenaires mobilisés dans le cadre du Schéma œuvrent, chacun sur leur champ, en direction des jeunes mosellans.

- La Région, cheffe de file des politiques jeunesse, intervient sur le champ de la formation professionnelle et de l'orientation.
- La Caisse d'allocations familiales soutient le développement des accueils de loisirs sans hébergement sur le territoire, finance des aides au temps libre, accompagne financièrement le départ en vacances des jeunes et met en œuvre depuis peu une prestation de service Jeunes pour financer des postes d'animateurs qualifiés pour la tranche d'âge 12-25 ans.
- L'État agréé les accueils collectifs de mineurs, finance des dispositifs dans le cadre de la politique

de la ville, lutte contre la pauvreté, pilote l'accompagnement social et familial proposé par les structures d'hébergement, veille à l'insertion des jeunes grâce notamment à un partenariat avec les missions locales dans le cadre du service public de l'emploi.

- Le Département de la Moselle, à travers le dispositif Moselle Jeunesse, soutient les collectivités locales dans le développement de leur offre à destination des jeunes, et soutient près de 400 acteurs associatifs sur ce champ. Le Département investit également massivement dans les activités de prévention spécialisée (127 Équivalents Temps Plein en Moselle en 2019, ce qui fait de la Moselle le 10ème département à investir le plus dans la prévention spécialisée).

À côté de ça, les partenaires proposent aux jeunes différentes modalités de financement de leurs projets d'engagement citoyen : #TeamMoselleJeunesse pour le Département, Projets jeunes pour la Caf, l'État et plusieurs collectivités locales, des appels à projet de la MSA, des appels à projet de la Région, etc.

Toutes ces actions ne s'articulent pour autant pas, aujourd'hui, dans ce que l'on pourrait appeler une « politique jeunesse » mosellane. Il s'agit davantage d'une **superposition de différentes politiques sectorielles, sans coordination institutionnelle**.

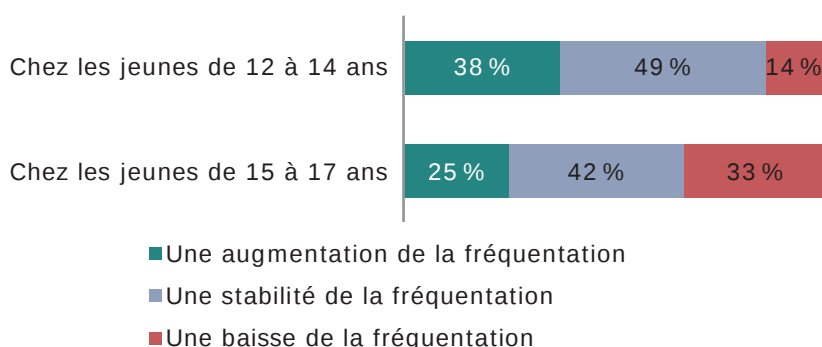
Un enjeu particulier sur la tranche d'âge 12-17 ans

En 2020, dans le cadre de la réflexion pour le renouvellement du Schéma départemental des services aux familles, les partenaires mosellans ont centré leurs travaux partagés sur **la question des loisirs collectifs et des projets d'engagement citoyen des 12-17 ans**. Ce champ est à la croisée des préoccupations et compétences des différents partenaires autour de la table, avec une problématique de départ commune à tous : l'effondrement de la fréquentation des accueils de loisirs après 12 ans, la baisse de l'inscription à des activités extrascolaires après 12 ans, mais aussi la diminution du nombre de candidatures aux appels à projet proposés

aux jeunes pour financer leurs projets d'engagement citoyen.

L'enquête menée auprès des acteurs locaux jeunesse confirme bien cette tendance, notamment chez les jeunes de 15 à 17 ans. 33 % des acteurs ayant répondu à l'enquête par questionnaire indiquent avoir subi ces trois dernières années une baisse de la fréquentation des jeunes pour les activités collectives qu'ils proposent.

Au cours des trois dernières années, comment a évolué la fréquentation des jeunes pour ces activités collectives que vous proposez ? [Base : 168 répondants]



Certains publics, et notamment les filles, apparaissent comme particulièrement difficiles à atteindre : d'une manière générale, les garçons fréquentent plus ces lieux d'activités collectives que les filles.

Plus qualitativement, les acteurs locaux indiquent les enjeux qu'il y a à stabiliser des professionnels sur des postes d'animation en direction de cette tranche d'âge. Cela demande des compétences et des pédagogies spécifiques, qu'il est important de confirmer et développer sur le territoire.

Le besoin d'un «encadrement invisible»

Les travaux menés récemment sur les besoins et les attentes des adolescents montrent effectivement la spécificité de cette tranche d'âge et de cette génération. Selon plusieurs études menées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), la baisse constatée de fréquentation des activités collectives serait liée au **manque d'adéquation entre «les outils, structures et projets» mis en place en direction de la jeunesse, et les attentes exprimées par les adolescents**. L'encadrement, en particulier, semble être un point important à travailler dans la mesure où les jeunes font **la demande d'un «encadrement invisible»**, concept développé par Benoît Céroux et Christiane Crépin :

« Ils souhaitent être accompagnés dans leurs loisirs par un adulte qui puisse leur apporter connaissances et savoir-faire, les aider à organiser des événements ou à réaliser des projets, être garant de la sécurité (vis-à-vis des parents, des institutions et des adolescents

eux-mêmes), sans que cela se matérialise dans un cadre aussi présent que pour les jeunes enfants (en centre de loisirs par exemple). Ils souhaitent ainsi conserver des moments sans surveillance. En somme, ces adolescents manifestent le désir de devenir autonomes sans pour autant être déjà considérés comme totalement indépendants des adultes, de faire des choses par eux-mêmes sans être tout seuls³. »

Ce manque d'adéquation entre les propositions et les besoins et attentes des jeunes semble être à l'origine également de la baisse de candidatures dans les appels à projets jeunes.

Les jeunes ne seraient pas aujourd'hui moins engagés, mais différemment. En effet, selon les indicateurs traditionnellement utilisés pour mesurer l'engagement des jeunes (participation aux élections, adhésion aux partis politiques ou aux syndicats, participation à des conseils citoyens),

ceux-ci apparaissent peu engagés, ce qui alimente une représentation parfois négative de la jeunesse⁴. Or plusieurs études, y compris celle de la CNAF (op. cit), montrent que **les jeunes ont des attentes en termes de participation citoyenne** (se rendre utile, participer à la vie de la cité...).

Il semble donc plutôt que les moyens institutionnels mis à disposition pour la participation des jeunes soient peu adaptés à leurs attentes et modes d'expression. Selon des études du CREDOC, le manque de temps et **la nature des opportunités offertes** sont les freins à l'engagement le plus souvent cités, alors même que 46 % des jeunes se disent prêts à s'investir pour une cause, contre 31 % des plus de 30 ans⁵.

Ces différents constats partagés et étayés sont une base de réflexion intéressante pour les partenaires : quelle offre adaptée, et mieux coordonnée, peut-on proposer dans le cadre du SDSF ? Le partenariat en est à ses prémices, mais semble avoir ici toute son utilité, pour accompagner et encourager les collectivités et les acteurs locaux à investir.

³ Céroux, B. et Crépin, C. (2014) Construire une offre de loisirs avec les adolescents. Étude d'un dispositif expérimental de la CNAF. Presses de Sciences Po « Agora débats/jeunesse », p.5.

⁴ Nabli, B. et Naves, MC. (2015) Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes. France Stratégie.

⁵ Enquête CREDOC (2015), Les jeunes investis dans la vie de la cité, rapport.

5. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les structures de l'animation de la vie sociale, et en particulier les centres sociaux et espaces de vie sociale agréés par la Caisse d'allocations familiales, sont des supports indispensables à la mise en œuvre des politiques sectorielles du champ de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.

Elles visent principalement :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale des territoires
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

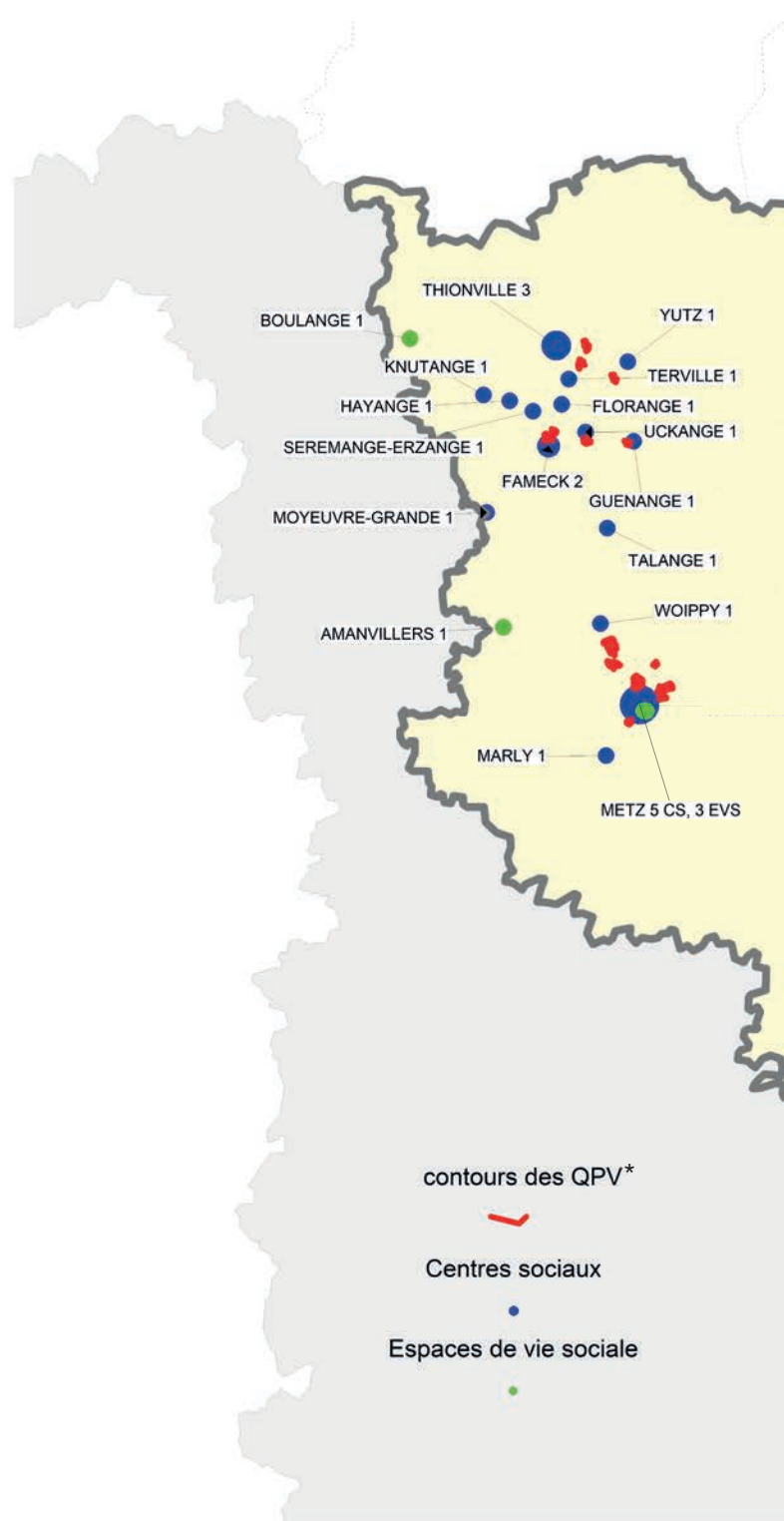
Au 31 décembre 2020, la Moselle compte 38 centres sociaux et 10 espaces de vie sociale.

Les centres sociaux sont essentiellement répartis sur les aires urbaines. Ils sont présents sur les territoires les plus densément peuplés. Malgré une dynamique récente, les espaces de vie sociale sont encore peu développés en Moselle.

Plusieurs constats du schéma directeur d'animation de la vie sociale 2018-2022 restent d'actualité, voire ont été renforcés par la crise sanitaire :

- une couverture territoriale inégale en équipements d'animation de la vie sociale;
- le concept de « projet social » difficile à percevoir, à partager et à inscrire dans un partenariat local et départemental;
- des projets sociaux d'inégale qualité;
- des structures dont l'équilibre financier est précaire, fortement dépendant d'appels à projets annuels qui ne prennent pas en compte les frais de structure;
- la difficulté à mobiliser la participation des habitants;
- la difficulté pour les centres sociaux d'investir les politiques jeunesse, de coordonner leur action avec la prévention spécialisée.

L'inscription de l'animation de la vie sociale dans le SDSF apparaît nécessaire afin de la positionner dans un cadre partenarial départemental.



*QPV : Quartier de la Politique de la Ville

Centres sociaux, espaces de vie sociale et quartiers prioritaires en Moselle







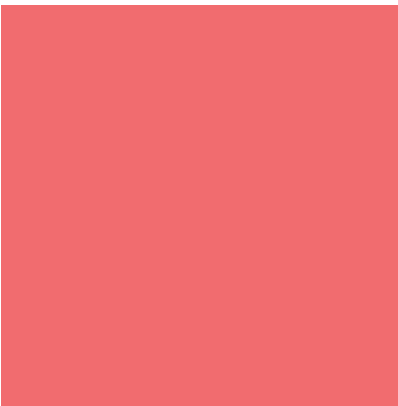
Plan d'action

Le plan d'action a été élaboré en comités techniques thématiques, associant les services de l'État (selon le thème : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Éducation Nationale, Justice), de la Caf, du Département et de la MSA.

Le choix s'est porté sur la rédaction de fiches thématiques affichant les ambitions institutionnelles croisées, déclinées en pistes opérationnelles suffisamment ouvertes pour donner de la souplesse d'action aux groupes de travail chargés de les mettre en œuvre.

Les indicateurs de suivi pourront être affinés et complétés par les instances chargées du suivi.

Deux fiches sont transversales, celles relatives à l'accueil du public vulnérable (pauvreté et handicap).



FICHE ACTION 1

Améliorer l'accueil des publics en situation de pauvreté dans les services aux familles

Enjeux/Ambitions

- Augmenter la place des familles à faibles revenus dans les services aux familles dans un objectif d'égalité des chances et de prévention de la pauvreté;
- Lever le frein financier à l'accès aux services aux familles;
- Répondre aux besoins d'accueil en horaire atypique pour les publics ayant peu de moyens financiers, dans une logique d'insertion sociale et professionnelle;
- Offrir des solutions de répit et de relais parental.

Pilotes

Caf et Département.

Acteurs majeurs à associer

- Élus locaux;
- Pôle Emploi;
- Entreprises;
- Acteurs de l'insertion sociale;
- Professionnels de la petite enfance;
- Professionnels du soutien à la parentalité.

Pistes opérationnelles

- Faciliter l'accès des publics vulnérables dans les EAJE, en optimisant les possibilités d'accueil occasionnel;
- Promouvoir les dispositifs d'éveil langagier dans une logique d'égalité des chances;
- Encourager la création d'actions favorisant l'accueil des enfants et l'insertion des familles modestes : développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip), renforcer la coordination avec les acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion, déployer le dispositif de relais parental...;
- Former les professionnels de la petite enfance et de la jeunesse aux problématiques spécifiques des familles à bas revenus;
- Mobiliser les professionnels du champ social, pour accompagner et encourager les parents en situation de pauvreté à utiliser les services aux familles;
- Créer un groupe de travail visant à définir des bonnes pratiques de politiques tarifaires des accueils collectifs de mineurs;
- Développer les dispositifs « d'aller-vers » les publics dits invisibles.

Dispositifs existants

- Taties à toutes heures;
- Expérimentation de répit parental en EAJE et via les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF);
- Répit parental : relais parental.

Dispositifs financiers

- Aide au démarrage des crèches AVIP du Département et de l'État;
- Financement du relais parental par le Département;
- Financements Caf : Fonds publics et territoires, bonus mixité, subventions REAAP, aide aux vacances.

Indicateurs

- Nombre de crèches Avip, et nombre d'enfants accueillis dans ce cadre;
- Nombre d'EAJE et de RAM ayant participé au programme Parler Babin;
- Nombre d'EAJE signataires de la charte relais parental et nombre d'enfants accueillis dans ce cadre.





FICHE ACTION 2

Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les services aux familles

Enjeux/Ambitions

- Assurer une égalité d'accès aux différents services du champ de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité;
- Soutenir et accompagner les professionnels dans l'accueil d'enfants aux besoins particuliers;
- Informer et sensibiliser sur les possibilités d'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures.

Pilote(s)

Caf et Département.

Acteurs majeurs à associer

- Agence Régionale de Santé (ARS);
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH);
- Services et associations du champ du handicap;
- Professionnels de la petite enfance;
- Professionnels du soutien à la parentalité;
- Élus locaux.

Pistes opérationnelles

- Communiquer sur les possibilités d'accueil des enfants porteurs de handicap dans les modes d'accueil du jeune enfant et dans les accueils collectifs de mineurs;
- Favoriser l'émergence d'une plateforme ressource handicap capable d'orienter les parents et d'accompagner les professionnels;
- Organiser un événement partenarial autour de l'accueil du handicap dans les modes d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs;
- Favoriser l'aide au répit des parents d'enfants porteurs de handicap ou de parents porteurs de handicap;
- Accompagner les collectivités souhaitant intégrer un axe handicap dans leur projet social de territoire;
- Développement de réseaux professionnels entre les différents champs : petite enfance, parentalité, jeunesse, handicap.

Dispositifs existants

- Communauté 360, gérée par l'Association des Paralysés de France (APF);
- Supports de communication : vidéos, guides;
- Aide à domicile, notamment TISF.

Instruments financiers

- Bonus handicap;
- Fonds publics et territoires.

Indicateurs

- Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis en EAJE, en MAM, chez des assistants maternels, en accueil collectif de mineurs;
- Nombre de projets développés visant à favoriser l'accueil d'enfants aux besoins différents.

FICHE ACTION 3

Soutenir l'accueil individuel du jeune enfant

Enjeux/Ambitions

- Enrayer la diminution rapide annoncée du nombre d'assistants maternels;
- Améliorer l'image de l'accueil individuel auprès des parents et des candidats au métier;
- Accompagner un développement maîtrisé des MAM, en matière d'implantation territoriale, de qualité d'accueil de l'enfant dans le collectif, de gestion administrative...;
- Soutenir les assistants maternels dans l'exercice de leur fonction pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, en prenant en compte l'évolution des besoins fondamentaux de l'enfant.

Pilotes

Caf et Département.

Acteurs majeurs

- Animateurs de RAM;
- Élus;
- Service Public de l'Emploi;
- Fédération des Particuliers-Employeurs (FEPEM);
- IPERIA.

Pistes opérationnelles

- Élaborer et déployer un plan de promotion concerté de l'accueil individuel du jeune enfant, par exemple autour d'un événementiel annuel lors de la journée nationale des assistants maternels;
- Développer et accompagner le réseau des relais assistants maternels : promouvoir le développement de RAM sur les zones blanches, accompagner l'appropriation des nouvelles missions qui leur seront dévolues par la loi

d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (loi ASAP) (évolution vers les relais petite enfance...)...;

- Enrichir l'accompagnement des MAM, particulièrement sur la qualité du projet pédagogique (capacité à travailler en équipe, gérer un collectif d'enfants...);
- Améliorer l'offre concrète de services, actions ou dispositifs proposant une approche pédagogique et culturelle en faveur des très jeunes enfants, mobilisable par les assistants maternels directement, ou par l'intermédiaire des RAM (ex : Parler Bambin, bébés joueurs au musée...);
- Faciliter les relations administratives entre les assistants maternels et les institutions (évolutions du site monenfant.fr, e-service du Département...);
- Améliorer la notoriété de monenfant.fr;
- Promouvoir le modèle du Service d'Accueil Familial (SAF), comme particulièrement adapté au parcours de l'enfant.

Dispositifs existants

- Réunions d'information conjointes Caf/PMI en faveur des porteurs de projet MAM;
- Réunions d'information de la PMI à destination des assistants maternels candidats à l'agrément;
- Participation des institutions aux réunions plénières du réseau des RAM;
- Flyer « devenir assistant maternel »;
- Réalisation de formations/ateliers par les animateurs de RAM à destination des assistants maternels.

Instruments financiers

- Subventions d'investissement et de fonctionnement de la Caf pour les RAM et MAM;
- Primes à l'installation des assistants maternels nouvellement agréés et prêts à l'aménagement des locaux pour les MAM;
- Subvention d'aide au fonctionnement à la place créée en MAM par le Département de la Moselle;
- Subventions sur la contribution aux fonctions d'animateurs de RAM par le Département;
- Co-financement Caf/Département/État des formations « Parler Bambin » à destination des animateurs de RAM;
- Financement de la MSA des Mam en milieu rural.

Indicateurs

Quantitatifs :

- Évolution du nombre d'assistants maternels, du nombre d'ETP d'animateurs de RAM, du nombre d'EPCI sans RAM;
- Nombre de MAM, nombre de places dans les MAM, dont places relevant de nouveaux agréments d'assistants maternels.

Qualitatifs :

- Nombre de MAM signataires de la charte Qualité, implantées sur des territoires prioritaires;
- Évolution du contentieux en MAM;
- Évolution du contentieux chez les assistants maternels;
- Évolution du nombre d'assistants maternels participant aux actions de formation des RAM.





FICHE ACTION 4

Augmenter le nombre de places en accueil collectif, avec une exigence de pertinence et de qualité des projets soutenus

Enjeux/Ambitions

- Encourager la création de places en EAJE éligibles à la PSU, en s'assurant de la pertinence du lieu d'implantation et de la taille de la structure;
- Garantir la qualité de l'accueil, en lien avec le référentiel national, la charte nationale et le rapport de la commission des 1000 premiers jours;
- Promouvoir l'application de règles tarifaires dans les micro-crèches PAJE, pour en optimiser l'accessibilité;
- Améliorer la transparence et la cohérence des modalités d'attribution des places de crèches.
- Valoriser l'accueil occasionnel, particulièrement adapté aux publics vulnérables, et propice à l'optimisation de la gestion des EAJE;
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs (élus, gestionnaires, acteurs du champ social et familles) sur l'impact social de l'accueil en EAJE;
- Faire diminuer le reste à charge de la collectivité en investissement et en fonctionnement, pour encourager la création de places en EAJE financés par la PSU;
- Améliorer la lisibilité des procédures d'admission des enfants en EAJE, s'assurer qu'elles priorisent les publics vulnérables (ex : promotion de la mise en œuvre du Vademecum de l'Association des Maires de France (AMF) par les collectivités locales).
- Accompagnement, par les conseillers techniques Caf, des porteurs de projet et des gestionnaires/directeurs d'EAJE dans la mise en œuvre et l'actualisation de leur règlement de fonctionnement (réglementation PSU, prise en compte des besoins des familles) et dans l'évaluation de leur qualité de gestion;
- Site Monenfant.fr.

Pilotes

Caf et Département.

Acteurs majeurs à associer

- Élus locaux;
- Gestionnaires/directeurs de structures.

Pistes opérationnelles

- Détecter et accompagner les EAJE en difficulté, pour prévenir la fermeture de places;
- Accompagner l'évolution des pratiques des micro-crèches PAJE, en vue d'une meilleure accessibilité de l'ensemble des familles du territoire;
- Accompagner les gestionnaires/directeurs de tous les EAJE dans la qualité du fonctionnement de leur équipement (ex : actualisation de leur projet d'établissement, recherche de solutions de tutorat, mise en réseau...);

Instruments financiers

- Subventions d'investissement et de fonctionnement de la Caf;
- Subvention d'aide au fonctionnement à la place créée par le Département de la Moselle;
- Financement de la MSA via la PSU et une aide à la création de micro-crèches PSU en milieu rural.

Indicateurs pressentis

Quantitatifs :

- Nombre de places en EAJE PSU créées chaque année;
- Nombre de gestionnaires ayant une procédure transparente d'admission des enfants, et priorisant les publics vulnérables;
- Gestion de la disponibilité des places sur monenfant.fr.

Qualitatifs :

Implantation des nouveaux EAJE PSU sur des territoires prioritaires politique de la ville.

FICHE ACTION 5

Poursuivre la couverture territoriale en actions de soutien à la parentalité, renforcer leur notoriété et améliorer leur mise en réseau

Enjeux/Ambitions

- Améliorer qualitativement et quantitativement la couverture territoriale et thématique en action de soutien à la parentalité;
- Poursuivre la dynamique des réseaux parentalité.

Pilote(s)

Caf, Département et Éducation Nationale.

Acteurs majeurs à associer

- Élus locaux (communes, EPCI);
- Têtes de réseaux associatifs.

Pistes opérationnelles

- Encourager la diversification des actions, pour cibler davantage de familles;
- Renouveler les familles fréquentant les actions et aller vers les parents vulnérables;
- Donner une place active aux parents dans la définition des actions les concernant;
- Promouvoir des actions en faveur des parents d'ados (par exemple, médiation parents-ados, groupe de paroles de parents d'ados);
- S'appuyer sur l'expérience des Points Accueil et Écoute Jeunes (PAEJ);
- Chercher des leviers pour couvrir les territoires dépourvus : nouveaux opérateurs, itinérance, coordinateurs sur les territoires à l'échelle des EPCI;
- Faire mieux connaître les actions, tant par les familles que par les élus;
- Adapter les animations de réseaux aux attentes des gestionnaires (Réseaux animés par les institutions et réseaux locaux);
- Diversifier les acteurs participants aux réseaux : acteurs de la petite enfance, parents...;
- Intégrer les PAEJ et les associations conventionnées pour l'aide à domicile dans les dispositifs couverts par le SDSF.

Dispositifs existants

- Les services de médiation familiale et les espaces de rencontre;
- Le site monenfant.fr;
- Les référents familles des centres sociaux;
- Les réseaux parentalité existants ou à venir, les groupes de travail de l'axe 1 du schéma enfance jeunesse famille au niveau des 5 territoires du département;
- Les dispositifs de l'Éducation Nationale.

Moyens financiers disponibles

Subventions Caf, Département, Justice, MSA...

Indicateurs

- Couverture des EPCI en panier de service parentalité;
- Nombre de rendez-vous des parents et fréquentation;
- Nombre de mesures de médiation familiale;
- Fréquentation et typologie des réseaux;
- Typologie des bénéficiaires;
- Diversité des actions...





FICHE ACTION 6

Accompagner les parcours éducatifs des jeunes de 3 à 11 ans

Enjeux/Ambitions

- Améliorer la transition vers l'école maternelle;
- Confronter les jeunes à des expériences nouvelles : vacances, mobilité, culture...;
- Valoriser et améliorer la qualité des projets éducatifs des Accueils collectifs de mineurs (ACM);
- Accroître la fréquentation des ACM par les publics vulnérables (enfants pauvres, enfants porteurs de handicap...).

Pilotes

Caf, Département et Éducation Nationale.

Principaux acteurs associés

- Association des maires de Moselle;
- Parents d'élèves;
- Fédérations d'éducation populaire.

Pistes opérationnelles

- Étudier l'opportunité de promouvoir la dynamique Projet Éducatif De Territoire (PEDT)/plan mercredi en lien avec l'Association des Maires de Moselle;
- Améliorer la qualité d'accueil en ACM, en poursuivant le déploiement de l'offre de service d'appui à qualité des ACM portée par les fédérations d'éducation populaire;
- Soutenir les actions en faveur de l'ouverture culturelle : exemple du projet Demos;
- Accompagner les gestionnaires dans leurs pratiques de tarification des ACM;
- Encourager les expériences en collectif dès 2 ans : développer les projets passerelle petite enfance-école maternelle, ainsi que l'accueil en école maternelle des 2-3 ans;
- Assurer une veille collective sur la situation financière des gestionnaires en lien avec le contexte Covid.

Dispositifs existants

- Groupe d'appui départemental;
- Label cités éducatives à Behren-lès-Forbach et Metz Borny;
- Campagne de communication «100% colo», dispositif d'aide au premier départ en colonie de vacances porté par Jeunesse au Plein Air, politique d'aide aux vacances de la Caf, vacances apprenantes, Demos;
- PEDT, plan mercredi;
- Offre de service des fédérations d'éducation populaire sur la qualité des projets éducatifs et pédagogiques des accueils collectifs de mineurs;
- Dispositif école ouverte.

Instruments financiers

- Soutien au fonctionnement et à l'investissement en faveur des gestionnaires d'ACM de la Caf;
- Aide directe aux familles de la campagne vacances de la Caf;
- Financements Plan mercredi de l'État;
- Soutien à la vie associative du Département.

Indicateurs

- Fréquentation des ACM, typologie (publics vulnérables économiquement, enfants en situation de handicap);
- Indicateurs DEMOS : localisation des groupes, mixité sociale et de genre, nombre de jeunes qui font l'ensemble du parcours...;
- Nombre de recours à l'offre d'appui à la qualité des ACM.

FICHE ACTION 7

Accompagner les jeunes de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie et dans leur prise d'initiatives

Enjeux/Ambitions

- Élaborer des offres de loisirs adaptées aux attentes des adolescents, favorisant la mixité sociale et la mixité de genre ;
- Renforcer la présence éducative sur Internet ;
- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes ;
- Renforcer le partenariat entre institutions intervenant en faveur des jeunes.

Pilote(s)

Caf, Département, Éducation Nationale, Direction Départementale de l'emploi du travail et des Solidarités, MSA.

Principaux acteurs associés

- Centres sociaux ;
- Fédérations d'éducation populaire ;
- Coordinateurs jeunesse des collectivités locales ;
- Missions locales ;
- Associations de prévention spécialisée ;
- Points Accueil Écoute Jeunes.

Pistes opérationnelles

- Améliorer la réactivité et simplifier les dispositifs administratifs en faveur des jeunes : exemple de la bourse « projets jeunes » ;
- Organiser la concertation autour des foyers des jeunes travailleurs : mixité sociale, place dans les politiques jeunesse... ;
- Accompagner les collectivités dans la structuration d'un diagnostic, d'une politique et d'une coordination locale jeunesse, en s'appuyant notamment sur les conventions territoriales

globales et le Projet Moselle Jeunesse... ;

- Améliorer l'accompagnement au numérique des jeunes : réseau des « promeneurs du net » ... ;
- Encourager la formation des animateurs à des postures et des pédagogies adaptées au travail avec les jeunes, à travers par exemple de la mise en réseau, l'organisation d'une journée départementale en 2022 sur ce sujet ;
- Envisager la création d'une offre de service dédiée à l'accompagnement des animateurs jeunes, en s'appuyant sur des fédérations d'éducation populaire ;
- Faire émerger des « leaders positifs », « passeurs » ou « sponsors » inspirants pour les jeunes ;
- Contribuer à faciliter la mobilité des jeunes et encourager les initiatives « d'aller-vers » les jeunes ;
- Accompagner les centres sociaux dans leur politique jeunesse, notamment dans la coordination avec la prévention spécialisée ;
- Améliorer l'information sur les services existants, en lien avec l'Éducation nationale et avec le déploiement de la Boussole des jeunes... ;
- Encourager les actions de prévention, dont la prévention du communautarisme et de la radicalisation, par la promotion de la laïcité et de l'égalité filles/garçons, et en identifiant les publics vulnérables.

Dispositifs existants

- Conventions Territoriales Globales (CTG) ;
- Projet Moselle Jeunesse ;
- Réseau des promeneurs du net ;
- Réseau information jeunesse ;
- Dispositif « projets jeunes » ;
- Boussole des jeunes...

Instruments financiers

- Appel à projet jeunesse de la MSA ;
- Projet « Team Moselle Jeunesse » de soutien aux initiatives des jeunes du Département ;
- Subventions du Conseil Régional ;
- Subventions de fonctionnement (dont Prestation de service jeunes) et d'investissement de la Caf ;
- Diverses aides financières en faveur du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) ;
- Postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

Indicateurs

- Nombre de BAFA ;
- Nombre de lits en Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ;
- Nombre de promeneurs du Net, nombre de projets PS Jeunes (Prestation de Service Jeunes) ;
- Nombre d'EPCI dont la CTG comprend un axe « adolescents » et nombre d'EPCI signataires de « Moselle Jeunesse » ;
- Nombre de projets collectifs menés par et pour des jeunes, localisation de ces projets, proportion de leur fréquentation par genre ;
- Nombre d'animateurs jeunesse participant à des réunions de réseau ou des journées de réflexion départementales.





FICHE ACTION 8

Renforcer la couverture territoriale en structures d'animation de la vie sociale et créer une coordination départementale

Enjeux/Ambitions

- Accroître la couverture territoriale en équipements d'animation de la vie sociale;
- Améliorer la qualité des projets sociaux portés par les centres sociaux;
- Inscrire l'animation de la vie sociale dans une politique et un partenariat départemental et local;
- Renforcer l'équilibre financier des centres sociaux;
- Favoriser la mise en œuvre d'une politique jeunesse par les centres sociaux;
- Renforcer la participation des centres sociaux à la lutte contre la pauvreté.

Pistes

opérationnelles

- Installer et pérenniser un groupe de travail de coordination départementale de l'animation de la vie sociale;
- Mettre en réseau les centres sociaux et les espaces de vie sociale;
- Promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des élus et des porteurs de projet potentiels.

Dispositifs existants

Observatoire SENACS (Système d'Échanges National des Centres Sociaux).

Instruments financiers

Subventions investissement et fonctionnement de la Caf et des services de l'État.

Indicateurs

- Nombre de centres sociaux et d'espaces de vie sociale agréés;
- Nombre de QPV non couverts par un équipement d'animation de la vie sociale.

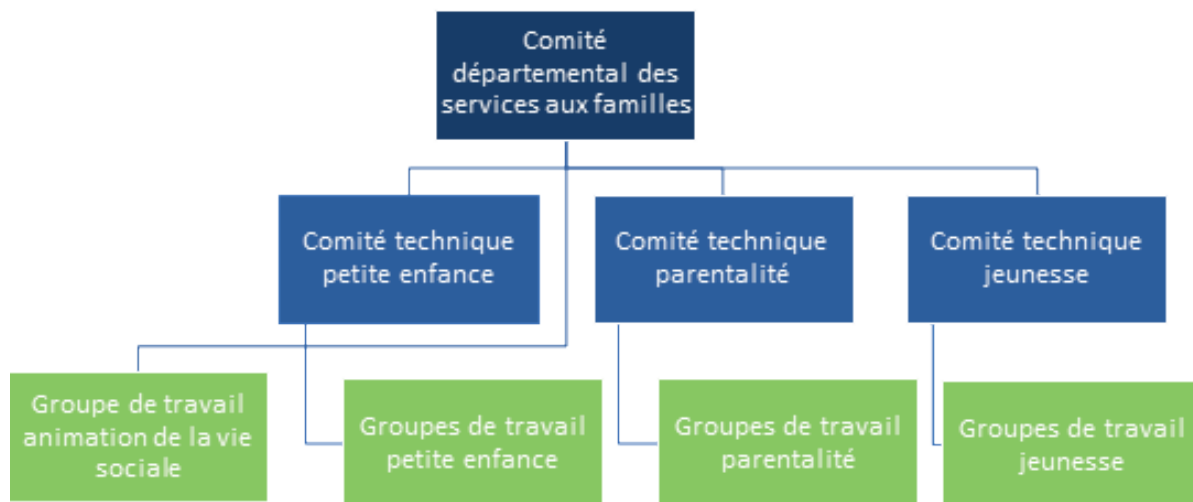
Pilote(s)

Caf.



Gouvernance



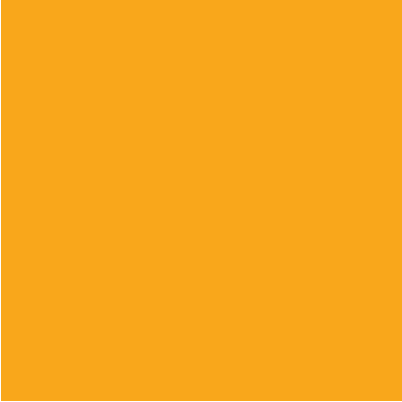


Le comité départemental des services aux familles est piloté par l'État. Le Département, la Caf et le représentant des communes en sont les vice-présidents. Les autres membres sont désignés dans le cadre des ordonnances à paraître. La Caf est secrétaire générale du SDSF.

Les comités techniques sont composés de la Caf, du Département, de l'État, de l'Éducation nationale et de la MSA.

Les groupes de travail sont ouverts à des fédérations, des gestionnaires, des acteurs de terrain, des parents et des bénéficiaires.

Le comité départemental des services aux familles et les comités techniques pourront décider de la mise en place de groupes de travail partenariaux, pérennes ou ponctuels, tout au long de la période de validité du schéma.



Signatures

**Le Préfet
de la Moselle**

Laurent Touvet

**Le Président
de la Caf de la Moselle**

**Le Directeur
de la Caf de la Moselle**

Pascal Dalhem

Laurent Ponté

**Le Président
du Département de la Moselle**

Patrick Weiten

**Le Premier Président
de la Cour d'Appel de Metz**

**Le Procureur Général
de la Cour d'Appel de Metz**

Christophe Mackowiak

Xavier Tarabeux

**Le Président
de la MSA Lorraine**

**Le Directeur Général
de la MSA Lorraine**

Bernard Helluy

Gilles Chandumont

**Le Directeur académique
de la Direction des Services Départementaux
de l'Éducation nationale de Moselle**

**Le Président de l'Union Départementale
des Associations Familiales**

Olivier Cottet

Alix Fiorletta

**Le Président
de la Fédération départementale
des maires de Moselle**

**Le Président
de la Fédération départementale
des maires ruraux de Moselle**

François Grosdidier

Jean-Marie Mizzon



État

Julien Stella, chef du service enfance famille
à la Direction de l'Emploi du Travail
et des Solidarités (DDETS)

julien.stella@moselle.gouv.fr
03 87 21 54 16

Caisse d'Allocations familiales

François Dib, sous-directeur action sociale

francois.dib@cafmetz.cnafmail.fr
03 87 34 81 04

Anne Soomers, responsable de pôle
politique d'action sociale

anne.soomers@cafmetz.cnafmail.fr
03 87 34 80 92

Département

Sous-direction de la santé publique et de la PMI :

Emmanuelle Morot, chef de service
des modes d'accueil du jeune enfant

emmanuelle.morot@moselle.fr
03 87 56 32 03

Sous-direction évaluation et actions préventives enfants-parents :

Vanessa Pelizzari, chargée de mission

vanessa.pelizzari@moselle.fr
06 73 87 44 66

Service jeunesse :

Emmanuel Péché

emmanuel.peche@moselle.fr
03 87 62 94 09

Mutualité sociale agricole

Elisabeth Coster, responsable d'action sociale

coster.elisabeth@lorraine.msa.fr
03 83 50 35 19